

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Thierry DAMERVAL en tant que Président Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail en date du 26/10/2018 portant nomination de Monsieur Joachim GRUEL au poste de Directeur des systèmes d'information de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Joachim GRUEL, *Directeur des systèmes d'information de l'Agence nationale de la recherche* ; à l'effet de signer au nom du Président directeur général de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents intervenant pour la Direction des systèmes d'information ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents intervenant pour la Direction des systèmes d'information dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR votée au conseil d'administration du 23 novembre 2017.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 07/10/2019.

Paris, le 07/10/2019

Original signé